

Améliorations pédologiques de parcelles agricoles à Bursins



05.06.2025/ FCH015670

Objectif et investigations

- + Le projet consiste en une amélioration pédologique de la zone située au Sud du village de Bursins
- + Dans cette région des « Marais communaux » les sols sont fortement dégradés ce qui péjore grandement la production agricole de ces surfaces
- + Ces dégradations sont en grande partie dues à des interventions humaines au cours de plusieurs décennies

État des sols dans le périmètre

- + La carte des surfaces d'assolement du canton montre qu'environ la moitié du périmètre concerné est en zone agricole 2 (partie Sud) alors que la moitié Nord est classée en qualité 1. Certaines réserves peuvent être émises à cet effet. La qualité des sols observée sur place indique des sols fortement dégradés, aussi dans la partie Nord du périmètre
- + La carte de sol indique différents sous-types de sols s'apparentant aux gleys. La plus grande partie de gleys sont réduits, une minorité de gleys sont oxydés. Environ 10 % du périmètre d'intervention prévu se trouve sur du remblai artificiel (partie Nord-est). La plus grande partie de ces sols se trouve sur une « roche-mère » correspondant à des alluvions marécageuses et fluviales

Carte Siegfried



Figure 2 : Carte Siegfried première édition 1870-1926. La zone en surbrillance représente le périmètre d'intervention.

Projet d'aménagement – Plans et coupes, volumes et surfaces I

- + Le projet a pour objectif une amélioration des qualités agro-pédologiques de la zone dégradée, les interventions se limitant aux seuls sols dégradés, trop superficiels ou hydromorphes
- + Le périmètre a été établi avec la collaboration des exploitants agricoles concernés ainsi qu'avec les autorités communales de Bursins. Celui-ci représente 203'000 m² (20.3 ha)
- + Le principe d'intervention est simple. Depuis les limites du périmètre, on aménage la topographie du terrain avec des pentes de 5% vers l'intérieur de la zone d'intervention. Ceci afin de permettre un ruissellement optimal des eaux de surfaces. Cette limite de 5% de pente est celle adoptée lors d'améliorations foncières
- + Après les travaux, un réseau de drainage sera mis en place

Projet d'aménagement – Plans et coupes, volumes et surfaces II

- + Le volume des matériaux apportés nécessaire à cet aménagement représente environ 363'000 m³. Il s'agit de matériaux d'excavation (horizon C) et de matériaux terreux (horizons B et A). Les matériaux terreux (Horizons A et B) étant peu présents sur le site, ils devront être complétés par des sols apportés de l'extérieur. L'objectif étant d'obtenir un sol d'une profondeur utile d'au moins 50 cm
- + Avant le début des travaux, un concept de protection des sols sera établi et un suivi pédologique sera effectué pendant le chantier par un spécialiste de la protection des sols sur les chantiers (SPSC)

Projet d'aménagement – Plans et coupes, volumes et surfaces III

- + Un dossier de demande d'examen préalable de permis de construire a été déposé au canton le 16 avril 2025 afin de recueillir les avis des divers services
- + Suite à celle-ci, un dossier de mise à l'enquête publique sera déposé selon la procédure habituelle
- + Un contact préalable a été pris avec le service des améliorations foncière, avant les travaux, celui-ci examinera la possibilité de financer en partie les travaux de rénovation des chemins AF

Plan de situation



